

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Tracer la voie d'une véri de la femme en Afrique

C'EST l'objet principal de la conférence de haut niveau de deux jours qu'accueille Libreville depuis hier. Placée sous le haut patronage de la première dame, Sylvia Bongo Ondimba, cette rencontre, sous l'égide de la Banque mondiale, entend trouver des pistes de solution pour un meilleur accompagnement économique de la femme africaine.

Rudy HOMBENET ANVINGUI Libreville/Gabon

A Banque mondiale a procédé, hier, au Radisson Blu de Libreville, au lancement régional de son rapport "Les femmes, l'entreprise et le droit 2020" publié le 14 janvier dernier. Sous le thème "Femmes défis et opportunités pour l'autonomisation économique en Afrique centrale et de l'Ouest ", cette conférence internationale dédiée à la gent féminine d'Afrique, réunit trois premières dames: celles du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, de la République démocratique du Congo (RDC) Denise Nyakeru Tshisekedi, et du Burkina Faso, Sika Kabore. Ainsi que des délégations de 14 pays d'Afrique de l'ouest et du centre.

Une mobilisation continentale qui témoigne, selon les organisateurs, de l'importance accordée à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation de la femme, dans le cadre du développement économique d'un pays, afin de mettre fin à la pauvreté extrême et à promouvoir une prospérité partagée.

Occasion pour la ministre gabonaise de la Promotion et de l'Intégration de la femme au développement, chargée de la Lutte contre les violences faites aux femmes, Prisca Koho-Nlend, de vanter les efforts du Gabon dans l'amélioration du cadre de vie des femmes. Pour elle, " l'engagement des plus hautes autorités gabonaises pour accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation de la femme est traduit dans les faits par les projets et les actions menées par le ministère dont j'ai la charge". Elle mettra en relief les dispositions des textes en vigueur protégeant les droits des femmes, tout en garantissant leur contribution au développement, à la paix et à la sécurité. On dénombre le soutien des po-

litiques et programmes visant à

promouvoir l'autonomie écono-

mique des femmes (Décennie de la femme), l'accroissement du leadership féminin (contenu dans les dispositions de la loi 09/2016

«Les femmes africaines travaillent de plus longues heures que les hommes et effectuent la plupart des travaux ménagers (non rémunérés) au sein du foyer.»

fixant les quotas des femmes et des jeunes aux élections politiques et aux emplois supérieurs de l'État) et aussi le soutien des femmes dans leur lutte pour l'acquisition des droits de propriété et de gestion des actifs économiques.

En somme, ce rapport phare du Groupe de la Banque mondiale, dénommé "Les femmes, l'entreprise et le droit", qui fera l'objet de toutes les attentions, deux jours durant, est un outil qui aide à mieux cerner la manière dont les lois affectent l'autonomisation des femmes en général, et de l'Afrique en particulier. D'après le directeur des opérations de la Banque mondiale, Abdoulaye Seck, ce document " examine les lois entravant les opportunités économiques des femmes dans 190 économies dont 25 en Afrique de l'ouest et du centre, analyse les relations entre le cadre juridique et les résultats économiques des femmes, et établit une feuille de route pour les progrès à réaliser au fil du temps, afin que les femmes bénéficient de l'égalité des chances lorsqu'il s'agit de trouver un emploi et de créer une entreprise ".

Il est ensuite revenu sur les efforts consentis par certains États pour accompagner les femmes vers l'autonomisation. Le " Burkina Faso a promulgué une législation qui protège les femmes contre la violence domestique. Le Mali a adopté une loi interdisant la discrimination fondée sur le genre en matière d'emploi. Le Niger a levé

les restrictions qui s'appliquaient à l'emploi des femmes dans les secteurs d'exploitations minières, de la construction et de la fabrication. Et, enfin, la Côte d'Ivoire confère désormais aux conjoints des droits égaux sur les biens immobiliers et des pouvoirs administratifs égaux sur leurs biens durant le mariage " a-t-il précisé. Donc, des avancées significatives qui démontrent la volonté des décideurs à faire de la parité des genres une réalité sur le continent. Abdoulaye Seck n'a pas omis de rappeler que des efforts restent encore à consentir dans plusieurs domaines. " Alors que le continent africain a l'un des taux les plus élevés de participation des femmes au marché du travail, l'emploi précaire reste la norme. Les femmes africaines travaillent de plus longues heures que les hommes et effectuent la plupart des travaux ménagers (non rémunérés) au sein du foyer ", a-t-il souligné.

Les échanges se poursuivront aujourd'hui avec des panels et des intervenantes de renom.





Le panel des premières dames avec Sylvia Bongo Ondimba, Denise Ny régionale, hier.

AU COURS DES 2 DERNIÈRES ANNÉES, 8 ÉCONOMIES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'AFRIQUE CENTRALE ONT AMÉLIORÉ LEURS LOIS POUR PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES FEMMES

TRAVAIL:

Le Gabon a adopté des sanctions pénales contre le harcèlement sexuel au travail. Le Mali a adopté une loi qui interdit la discrimination fondée sur le genre en matière d'emploi.

RÉMUNÉRATION :

Le Niger a levé les restrictions qui s'appliquaient à l'emploi des femmes dans les secteurs d'exploitations minières, de la construction et de la fabrication. Sao Tomé-et-Principe a levé les restrictions imposées sur la capacité des femmes à travailler la nuit, dans des mines ou dans des emplois jugés dangereux. Le Mali a promulgué une législation qui rend obligatoire une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Le Burkina Faso et le Liberia ont promulqué une législation qui protège les femmes contre la violence domestique.

PARENTALITÉ:

La République démocratique du Congo a introduit des prestations de maternité au titre de son régime de protection sociale. Le congé maternité est désormais géré par le gouvernement et pas par l'employeur. Sao forné-et-Principe a interdit le licenciement des employées enceintes.

La Côte d'Ivoire a conféré aux conjoints des droits égaux sur les biens immobiliers et des pouvoirs administratifs égaux sur leurs biens durant le mariage.

RETRAITE:

La République démocratique du Congo a légalisé l'âge de la retraite (60 ans) pour les femmes et les hommes et a établi des points de retraite pour les périodes de garde des enfants.

😂 0. Maixant MOUSSAVOU — Source : Banque Mondialk

table autonomisation

Sylvia Bongo Ondimba: "Il est temps de ne plus discourir, mais d'agir"

POUR la première dame du Gabon, la nécessité de mener des efforts collectifs s'impose désormais comme urgence, afin de voir émerger un monde plus juste, égalitaire et plus prospère pour tous. Frédéric Serge LONG Libreville/Gabon

ERSONNELLEMENT engagée dans les actions de promotion des droits de la femme au Gabon, la première dame soutient depuis longtemps les initiatives qui contribuent à rendre la société gabonaise plus solidaire et égalitaire. À travers la fondation qui porte son nom, Sylvia Bongo Ondimba touche les domaines qui lui sont chers, à savoir l'autonomie et l'émancipation de la gent féminine.

"Agir pour l'égalité des genres, c'est ainsi construire et transmettre le plus grand des pouvoirs: celui de la confiance (...) Ne pas valoriser le potentiel, ni les talents de cette frange majoritaire, c'est, pour une Nation, se condamner à ne pas véritablement prospérer", s'est-elle exprimée, hier, à l'ouverture de la

«N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes, votre vie durant».

conférence régionale de lancement du rapport du groupe de la Banque mondiale. Heureusement, souligne l'épouse du chef de l'État, le Gabon a réussi à se démarquer, dès l'accès à l'indépendance, par son engagement à améliorer la condition de la femme. Aujourd'hui, les résultats sont perceptibles, tant au niveau institutionnel (avec la Dé-

cennie de la femme 2015-2025 décrétée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba), législatif (par la ratification de plusieurs instruments juridiques internationaux), de la santé (construction d'hôpitaux de dernière génération, dont un totalement dédié à la mère et à l'enfant), ou encore dans le secteur éducation (avec l'un des taux de scolarisation au primaire les plus élevés d'Afrique).

Toutefois, rappelle Sylvia Bongo Ondimba, d'importantes inégalités, légales ou culturelles, persistent encore trop souvent dans notre société. "Ma profonde conviction est qu'il est plus que temps de ne plus discourir, mais d'agir. Nous devons agir, et agir vite. Pour nos filles, sœurs et mères. Pour notre pays tout entier", a-t-elle déclaré.

Pour cela, tous les leviers doivent être utilisés: gouvernement, secteur privé, société civile et partenaires sociaux. Rendant un hommage mérité aux anciens présidents Léon Mba et Omar Bongo Ondimba pour leur soutien envers les femmes, la First Lady se veut confiante pour les défis à relever.

Comme une invite à ne pas baisser la garde, la première dame du Gabon a notamment fait sienne la citation de Simone de Beauvoir: "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes, votre vie durant".

akeru Tshisekedi, et Sika Kabore, a planté le décor de cette conférence

"Femmes, entreprises et le droit 2020": données clés et feuille de route

Innocent M'BADOUMA Libreville/Gabon

E Rapport "Femmes, entreprises et le droit 2020", présenté par la ■ Banque mondiale, montre combien les lois facilitent ou entravent la participation économique des femmes. Les données dégagées par ce rapport indiquent la feuille de route à suivre, en vue d'obtenir des progrès significatifs. À savoir les domaines dans lesquels il faudra impulser des vigoureuses politiques sectorielles, dans l'optique de l'autonomisation de la femme; de lui donner les mêmes chances de trouver un emploi ou de créer une entreprise.

En Afrique centrale et de l'ouest, ce des femmes une priorité, en adoptant six domaines: le travail, la rémunération versée aux femmes, le mariage, la parentalité, les actifs du couple et la retraite.

S'agissant du travail, l'accès n'y est pas équitable pour tous, certains secteurs étant fermés aux femmes. Elles ont environ les trois quarts des droits reconnus aux hommes. De plus, la loi est biaisée quant à la rémunération. Le Mali a promulgué une législation qui rend obligatoire une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Ces 20 dernières années, 40 économies ont fait de l'émancipation économique

rapport décrypte la législation dans 62 réformes qui facilitent l'accès des femmes au marché du travail. Ainsi, les personnes de sexe faible sont autorisées à travailler dans les exploitations minières, de la construction et de la fabrication (Niger) ou à travailler de nuit (Sao Tomé & Principe).

En matière de mariage, onze pays dont le Gabon, n'ont pas de lois contre la violence domestique. En guise de satisfecit cependant, ces pays ont promulgué dix réformes pour promouvoir l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne le Gabon, il a adopté des sanctions pénales contre le harcèlement sexuel



Le représentant de la Banque Mondiale présentant le Rapport aux premières dames